

**DEBAT CITOYEN VILLE DE STRASBOURG BUDGET LOCAL 20 JANVIER 2022
REPNSES AUX QUESTIONS NON REPNDES AU COURS DES ECHANGES**

QUESTIONS	REPNSES
<p>La tarification solidaire est-elle compensée par le budget de la collectivité (via l'impôt) ou par les autres usagers ? <i>De Pierre Schweitzer via zoom à 19:26</i></p>	<p>La tarification solidaire peut pour partie être financée par une hausse des tarifs les plus élevés, dans une logique d'équilibre des financements. L'objectif reste de ne jamais augmenter les recettes via la tarification solidaire. Néanmoins, comme le montre la vidéo présentée, aucun.e habitant.e ne paye jamais le prix plein. Quelques exemples : le tarif dit "plein" pour les cantines est de 6,90 € pour un coût estimé de 12 € (principalement lié aux accompagnateurs et accompagnatrices). Dans les piscines, le coût estimé est de 11 € pour un tarif dit "plein" de 5 €.</p>
<p>Vegetaliser une cours d école coûte cher. Est ce qu il est prévu d'équiper toutes les classes d un vidéo-projecteur et d un ordinateur comme par exemple à l école élémentaire de Neufeld qui manque d équipements ? L école européenne de Strasbourg est au top concernant le matériel informatique dans les classes. Peut on espérer que toutes les classes des écoles de Strasbourg soient équipées comme à l école Européenne ? <i>De Jean-Luc POUSSIN via zoom à 19:36</i></p>	<p>Végétaliser l'ensemble des 115 écoles a un coût estimé à 20 M€ sur le mandat. Elle entraînera aussi des coûts de fonctionnement pour entretenir les espaces végétalisés. S'agissant des équipements informatiques des classes, un plan numérique des écoles a été voté, qui correspond à la volonté d'accélérer les équipements des classes. Le montant du plan numérique est de 10 M€ dont 9 M€ sur le mandat. C'est un effort sans précédent sachant qu'auparavant, 500 000€ étaient inscrits chaque année en crédits annuels. Grande priorité du mandat, ce sont 222 M€ investis en faveur de l'éducation et la petite enfance, soit 1/4 du total des investissements et 81% de plus que pour la période 2014/2019 qui se partageront entre la création, la rénovation, la transformation et les mises en sécurités des établissements, les travaux dans les restaurants scolaires et le plan numérique.</p>
<p>Pourquoi pas de bilan thermique des toits de Strasbourg pour lutter contre la déperdition de chaleur et donc le gaspillage énergétique ? <i>De Christine GEILLER LEGROS/ROBERTSAU via zoom à 19:36</i></p>	<p>L'Eurométropole n'a pas la compétence pour effectuer un bilan thermique des toits de copropriétés privées. En revanche, il est prévu une aide de 20 M€ sur le mandat pour aider les copropriétés à financer la rénovation thermique des copropriétés. Le patrimoine bâti de la ville est quant à lui été doté de 101M€ d'investissements sur le mandat, qui permettront notamment la rénovation énergétique du patrimoine municipal dont le centre administratif nécessitant des travaux d'ampleur.</p>
<p>est ce que dans le PPI de la ville il y a le détail des dépenses pour les écoles et notamment à combien reviendra la végétalisations de chaque cour d école ? vegetaliser les places, les cours d écoles, ... aura pour conséquence une augmentation des coûts d entretien. Est ce qu il a été calculé l augmentation prévisionnelle du coût d entretien en 2026 par rapport à 2021 <i>De Jean-Luc POUSSIN via zoom à 19:38</i></p>	<p>Végétaliser l'ensemble des 115 écoles a un coût estimé à 20 M€ sur le mandat. Elle entraînera aussi des coûts de fonctionnement pour entretenir les espaces végétalisés, estimés à 60 000 € en 2022 à la suite de 30 écoles végétalisées, soit un coût moyen de 2000 €/an par école. Une fois que l'ensemble des cours d'école auront été végétalisées, ce sera donc un coût annuel supplémentaire de l'ordre de 230 000 €/an pour l'entretien et la maintenance.</p>
<p>Le panel citoyen n'est ps représentatif : 4 femmes, 2 hommes. La parité n'est pas respectée. Avec selon les DNA, les participants seraient des CSP+. Les suppléants n'ont pas été invités à y participer <i>De Shehrazad Guerbaoui via zoom à 19:42</i></p>	<p>Pour la constitution du panel, 10 personnes ont été tirées au sort (5 pour la Ville de Strasbourg 5 pour l'Eurométropole) en respectant la parité genrée. Des suppléant.e.s ont également été tiré.e.s au sort sur la base de la même répartition. Les personnes suppléant.e.s ont reçu un mail notifiant en mars 2021.</p> <p>Dès le lancement de la démarche, nous avons eu deux défections pour le panel ville (deux femmes) qui ont été remplacées par les deux suppléantes. Concernant les défections qui sont venues par la suite, il y en a eu 2 entre mai et juin (2 hommes pour le panel EMS). Les appels aux suppléants se sont concentrés sur les membres masculins afin de conserver au mieux une parité genrée. Par manque de temps, ceux-ci ont décliné l'invitation.</p> <p>Les deux défections qui sont venues par la suite, ont eu lieu entre septembre et octobre 2021 (1 homme panel ville et 1 femme du panel EMS). Ces départs ont eu lieu à la suite des séances d'acculturation et au travail de terrain engagé par les panélistes. Le prestataire accompagnait les participant.e.s dans la formalisation de leurs préconisations. Les suppléant.e.s ville n'ont pas été contacté.e.s à moment-là.</p> <p>Concernant l'intégration de nouveaux membres dans le panel, des discussions sont encore en cours. Les réflexions se tournent autour de l'opportunité d'inviter de nouvelles personnes à participer, notamment, au regard du sujet qui sera approfondi en 2022. Il y a néanmoins la volonté d'échanger et de travailler avec des personnes bénéficiant d'une tarification solidaire.</p>
<p>100 M€ apportés par la CTS : comment finance-t-elle ce montant ? <i>De Christine GEILLER LEGROS/ROBERTSAU via zoom à 19:51</i></p>	<p>Chaque année, l'Eurompétropole finance par le biais d'une contribution la CTS sur la section de fonctionnement, pour majeure partie financée par le versement mobilité versé par les entreprises de plus de 11 salarié.es. La CTS finance également ce montant par le biais de ses recettes tarifaires, mais aussi de financements de partenaires qui lui sont reversés via le budget de l'Eurométropole. Elle finance le complément par recours à l'emprunt, qui est garanti par l'Eurométropole.</p>
<p>Dans un immeuble, les charges de copropriétés les plus cher sont le nettoyage des parties communes et l'entretien des espaces vert de la copro. Pour inciter les copro à vegetaliser les parties communes extérieures, est ce que la ville a prévue des aides ? <i>De Jean-Luc POUSSIN via zoom à 19:54</i></p>	<p>Cette aide est de compétence métropolitaine, dont 4 M€ sont prévus sur le mandat pour aider à la végétalisation des logements sociaux et des copropriétés. Le nouveau dispositif vise particulièrement à favoriser la végétalisation des espaces privés résidentiels, afin d'accroître la surface de la canopée urbaine et de massifier les îlots de fraîcheur sur le territoire. Au-delà des aides, la Ville soutient quant à elle des acteurs du territoires dans le cadre des usages éphémères, dont un projet qui propose des solutions pour récupérer l'eau de pluie pouvant servir à l'arrosage des espaces verts partagés. Ces réflexions pourraient être partagées aux privés.</p>

**DEBAT CITOYEN VILLE DE STRASBOURG BUDGET LOCAL 20 JANVIER 2022
REPNSES AUX QUESTIONS NON REPNDUES AU COURS DES ECHANGES**

QUESTIONS	REPNSES
<p>Le budget local comprend une ligne subvention aux associations. Les habitants ont constaté que les associations bénéficiaires ne répondent pas forcément aux obligations légales comme la publication du bilan annuel. Obligation légale lorsque la subvention atteint un seuil. Exemple l'Association les VITRINES de Strasbourg a été montrée du doigt à plusieurs reprises. Quel est le suivi de la ville sur ce point? <i>De Karim HACHEMI-OSSWALD Quartier Gare via zoom 20:06</i></p>	<p>L'instruction des dossiers de subvention est soumise à différents contrôles sur plusieurs niveaux. Au préalable l'administration va procéder à un examen approfondi de la demande de subvention en question (existence d'un intérêt général, mise en œuvre à l'initiative de l'association, ...) mais également de la structure associative (existence légale, fonctionnement interne, ...) avant d'inscrire la subvention au vote du conseil municipal ou métropolitain. Si le soutien est accordé, l'association sera dans l'obligation de fournir à la collectivité un compte-rendu d'utilisation de la subvention (rapport d'activité, bilan financier, ...) dans les quatre mois suivants la fin de l'opération. En fonction du montant de l'aide accordé, certaines associations sont soumises à des modalités et contrôles supplémentaires. En effet, il est obligatoire pour les collectivités de conclure une convention avec les associations à partir du seuil de 23 000€ de subvention (seuil abaissé à 10 000€ à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg afin de renforcer nos partenariats). En l'absence de justificatifs, l'association peut se voir retirer la subvention et restituer l'aide accordée par l'administration. Les citoyen.nes peuvent s'informer librement des conventions de subvention conclues entre la collectivité et les associations en consultant le recueil des données essentielles de conventions publié, dans un délai légal de 3 mois, sur le site internet de la collectivité.</p>
<p>Des élus de quartier assurent des permanences. Mais les jours et horaires des permanences ne figurent pas sur les fiches des élus sur le site de l'Eurométropole. Afin de faire une meilleure transparence, est ce que ces permanences pourraient figurer sur le site ? . Un article dans les DNA est insuffisant. Si on veut une meilleure démocratie participative, l'information doit utiliser tous les canaux numériques. <i>De Jean-Luc POUSSIN via zoom à 20:10</i></p>	<p>C'est effectivement un enjeu de transparence démocratique. Dans le cadre de la refonte de la plateforme de participation numérique, une entrée par quartier favorisera l'accessibilité à ce type d'information prochainement.</p>